



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 18346

Texte de la question

M. Christian Vanneste alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'étude biennale conduite en 2007 par des mutuelles étudiantes régionales qui montre une relative dégradation de tous les indicateurs de santé. Ainsi, en ce qui concerne les académies de Lille, Amiens, Rouen et Caen, si plus de 93 % des étudiants se déclarent en bonne santé, 46 % des filles et 21 % des garçons disent avoir du mal à gérer leur stress. Au total, c'est plus de 41 % d'entre eux qui déclarent avoir au moins un symptôme de souffrance psychologique. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet et savoir les moyens mis en oeuvre afin de lutter contre cela.

Texte de la réponse

Sans nier l'existence de souffrances psychologiques, et de sentiment de stress au sein de la population étudiante, il convient de rappeler que les comportements des jeunes en général, et des étudiants en particulier, sont difficilement mesurables faute d'outils d'évaluation et de statistiques. En effet, il n'existe pas d'enquêtes nationales, hormis l'enquête ESCAPAD conduite en 2005 par l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) lors des journées de l'appel de préparation à la défense, et l'enquête européenne ESPAD (European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs) menée auprès d'un échantillon de lycéens français en 2003. Or, celles-ci ne permettent pas d'isoler la population étudiante. Les enquêtes réalisées tous les deux ans par les mutuelles étudiantes (USEM et LMDE), sont quant à elles déclaratives, partielles et non validées scientifiquement. Elles permettent, tout au plus, d'approcher les phénomènes mais ne nous en donnent pas de vision d'ensemble. Toutefois, des actions sont entreprises pour assurer la protection médicale des étudiants pendant le déroulement de leurs études. Elle est assurée conformément aux dispositions de l'article L. 831-1 du code de l'éducation par les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Un certain nombre de SUMPPS proposent depuis dix ans une réponse adaptée au sentiment du mal-être ressenti par certains étudiants. Par une approche psychologique de la santé de l'étudiant, des psychologues, neuro-psychologues et psychiatres offrent un soutien personnalisé à l'étudiant. Selon les universités, les étudiants peuvent être orientés vers des consultations diversifiées de gestion du stress, de sophrologie, de relaxation, de thérapie cognito-comportementale, d'acupuncture ou vers des groupes d'affirmation de soi, des groupes de parole sur les troubles du comportement. Par ailleurs, les bureaux d'aide psychologique universitaires (BAPU) sont parfois associés aux SUMPPS. Dans chacun d'entre eux intervient une équipe de psychiatres et psychologues, qui sont aussi psychanalystes, ainsi qu'une assistante sociale. Les BAPU assurent environ un tiers des cas de prise en charge sur des courtes périodes inférieures à six mois. De plus, les SUMPPS organisent sur les campus des actions de prévention et de promotion de la santé lors de journées forum, de campagnes de prévention à thèmes comme ceux du bien-être, de la gestion du stress, de l'hygiène de vie, de la prévention du suicide, en partenariat avec les mutuelles étudiantes, les professionnels de la santé, des associations, etc. pour sensibiliser et responsabiliser les jeunes, en leur proposant d'autres alternatives pour gérer leur mal-être à travers des actions, des activités culturelles et sportives. Enfin, des actions sont conduites

en liaison avec le ministère chargé de la santé, pour assurer un meilleur pilotage des politiques de santé publique et une structuration de la santé étudiante. Un contrat-cadre de partenariat en santé publique intégrant pour la première fois le public étudiant, dans la continuité de ce qui existe déjà pour les élèves du second degré, est en cours de finalisation. Il intègre notamment un volet relatif au repérage précoce des problèmes de santé et des facteurs de risques dans le milieu universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18346

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1747

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4683